

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 Janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq janvier à 20 h 00, le CONSEIL MUNICIPAL régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LHOMME, Maire.

Présents :

Mme : Dominique LE FOUEST

MM. : Dominique LHOMME, Sylvain JESSIONESSE, Bernard BONENFANT, Michel ROYER, Laurent BRAGUE, Christian PORTIER.

Absents excusés : MM MONTOUILLOUT Daniel (pouvoir à M. LHOMME Dominique), BOUCHE Michel, JESSIONESSE Jean-Paul

Monsieur JESSIONESSE Sylvain est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 10 Novembre 2017 qui est adopté à l'unanimité des présents.

Marché de restauration de l'église Saint Georges : annulation de la procédure initiale de consultation à la demande de la préfecture et lancement d'une nouvelle consultation

Plusieurs irrégularités (liées au formalisme à respecter) dans le cadre de la consultation lancée pour les travaux de restauration de l'église Saint Georges ont été relevées par la préfecture :

- L'appel d'offre aurait dû être publié sur un journal habilité à recevoir des annonces légales en plus de la plateforme XDémat.
- La possibilité de négociation n'a pas été indiquée dans le règlement de consultation.
- Absence de publicité des voies et délais de recours.

A la demande de la préfecture, le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler le marché initial et les décisions prises lors de la réunion du 10 novembre 2017 et de lancer une nouvelle consultation.

Un courrier a été adressé aux entreprises ayant répondu à l'appel d'offres les informant de l'annulation de la procédure et les invitant à répondre à la nouvelle consultation qui sera lancée courant janvier 2018.

Souscription publique pour la restauration de l'église en lien avec la Fondation du patrimoine. Modalités d'organisation

D. Lhomme rappelle que les subventions publiques accordées à ce jour pour les travaux de restauration de l'église s'élèvent à 65 % du coût estimatif des travaux H.T.

Il précise que la subvention du Conseil Régional ne sera définitivement accordée que si une souscription publique en lien avec la Fondation du Patrimoine est lancée. Une réunion publique sera organisée avec M. Izabel, délégué départemental de la Fondation du Patrimoine afin de présenter à la population cette souscription en présence de Monsieur Juvenelle, architecte retenu pour la conduite des travaux. Il proposera également de créer un comité de suivi et de prospection, comité qui sera chargé de démarcher les entreprises dans le but de récolter des fonds privés. En effet, à eux seuls, les fonds des particuliers ne suffiront probablement pas à réunir les 5 % du coût des travaux soit environ 15000 €. Ce seuil est le minimum requis pour solliciter une subvention de la Fondation du Patrimoine.

Sylvain Jessionesse intervient pour demander s'il n'existe pas une structure professionnelle spécialisée dans la prospection auprès des entreprises. Cette question sera posée à la Fondation du Patrimoine.

Point sur la situation du dossier de rénovation énergétique :

Les devis pour l'ensemble des travaux ont été signés. Les travaux de la chaufferie commenceront vers le 15 janvier 2018. Les travaux d'isolation et de remplacement des fenêtres suivront.

Remplacement des fenêtres de la mairie : plus-value pour peinture

Le devis de l'entreprise Zanconato pour la peinture des 6 fenêtres de la mairie (3 couches sur les deux faces) est proposé et accepté par le conseil municipal : montant 900 € H.T. soit 1 080 € T.T.C.

Devis remplacement alarme incendie de la salle des fêtes

Suite à la vérification annuelle par la Société Aube Sécurité Incendie, il est nécessaire de prévoir le remplacement de l'alarme incendie de la salle des fêtes : coût 184.32 € T.T.C. Le devis est accepté à l'unanimité.

Société SPL XDEMAT : renouvellement de la convention de prestations intégrées

La commune bénéficie des services de la Ste SPL XDEMAT dans le cadre de la dématérialisation notamment pour le transfert des différents documents vers la trésorerie et la préfecture. Notre convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2017. Le conseil municipal décide de la renouveler pour une période de 5 ans.

Informations et questions diverses

- **Travaux sur le Landion** : Le dossier réglementaire a été déposé à la Direction Départementale des Territoires. L'enquête publique devrait avoir lieu au printemps et les travaux pourraient commencer à partir de septembre 2018 après avoir obtenu les autorisations requises.

- **Borne électrique** : elle est en fonctionnement depuis le 13 décembre 2017.
- **Travaux de voirie** : La réfection des routes (chemin de la petite fontaine, chemin dessous la Calbeaudière et rue de Flamard) est terminée.
- **Réunion SMBVA** : une réunion aura lieu le 9 janvier à 10 h en mairie avec les représentants du SMBVA, de l'agence de l'eau, du Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube afin d'étudier les possibilités de financement pour la réhabilitation des assainissements des bâtiments communaux. Les conseillers municipaux qui le souhaitent sont invités à y participer.
- **Ecole** : la fermeture d'une classe sur le regroupement est envisagée. Une réunion aura lieu le 11 janvier prochain avec l'inspection départementale. Les maires du regroupement y sont invités. D'autre part, une réunion de la commission scolaire de la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche est prévue le 31 janvier prochain pour étudier la prise de la compétence. Enfin et pour information, les élèves du CM2 de Chaource seraient scolarisés au Collège à la rentrée de septembre 2018 à titre d'expérimentation.
- **Vœux du conseil municipal** : ils auront lieu le 6 janvier à 18 h 45 au Foyer Rural.
- **Spectacle de la Compagnie Polychrome** : une représentation aura lieu le dimanche 7 janvier au Foyer Rural.
- **Dossier viticole** : L'assemblée générale de l'association locale a eu lieu en décembre 2017. Le projet de délimitation parcellaire sera présenté au mieux fin 2018 voire début 2019. Une procédure sera ouverte pour permettre aux personnes concernées de déposer d'éventuelles réclamations. La finalisation du nouveau périmètre sera effective après parution du décret en conseil d'état prévue après 2020.
- **Fibre** : Elle est prévue en 2019-2020 avec un raccordement pour chaque maison (FTTH) dans la mesure où les propriétaires demanderont l'abonnement adéquat.
- **Compteur linky** : Le remplacement des compteurs est prévu au 2^{ème} semestre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 45.

Le Maire
M. LHOMME Dominique